

Régie des sels: un receveur et 2 commis.

Taxation de contributions: un chef de bureau, 2 commis informateur et bureau.

Recouvrement: 2 huissiers.

Nouveau cadastre: un directeur conservateur; 1 géomètre, 1 dessinateur et bureau.

4. *Département de l'instruction publique.*

Un secrétaire général; 1 secrétaire; bureau; 3 inspecteurs des écoles; une inspectrice de couture. Ecoles, gymnases, université, observatoire.

5. *Département de justice et police.*

Un secrétaire sous-directeur de la *police centrale*. 2 commissaires et 1 inspecteur de police. 1 agent-commissaire; bureau de l'administration.

Vérificateur des poids et mesures.

1 sous-inspecteur de police caserné.

1 inspecteur cantonal de la boucherie.

Bureau des étrangers: 1 secrétaire et bureau.

Gendarmerie: major en chef.

6. *Département de l'intérieur.*

Secrétariat et Bureau.

Administration du culte protestant et du culte catholique.

Consistoire: 25 membres laïques et six pasteurs, nommé par les électeurs protestants.

Administrations des deux prisons.

„ de la maison cantonale des aliénés.

Affaires sanitaires. Epizooties: 1 médecin-vétérinaire cantonale, 1 inspecteur du bétail à la gare de Genève; inspecteurs du bétail.

Salubrité publique: un médecin-inspecteur; 2 agents; 11 médecins-vaccinateur.

Intendances du palais électoral et du palais de justice.

6. *Département des travaux publics.*

Un directeur; 1 géomètre; 1 inspecteur des routes; secrétaire; dessinateur; 1 inspecteur des bâtiments civils et des constructions dangereuses ou insalubres; teneur de livres.

III. Pouvoir judiciaire.

1. Cour de justice civile, criminelle et correctionnelle: 1 président et 2 juges, 1 greffier et 1 commis assermenté.

2. Tribunal civil cantonal: 1 président et deux juges; 1 greffier et 1 commis-greffier.

3. Justice de paix: 4 juges de paix avec 4 greffiers.

4. Tribunal de commerce: 1 président et 8 juges; 1 greffier et 1 commis-greffier.

5. Parquet: Le procureur-général; 2 substituts; 1 huissier et un agent de police.

6. Cabinet du juge d'instruction: le juge d'instruction; 1 greffier, 1 commis-greffier, 1 huissier et 1 agent de police.

IV. Administration des districts.

Le canton ne forme qu'un district quant à l'administration générale; pour les élections le canton est divisé en trois cercles électoraux.

(Schluss mit Generalübersicht und statistischer Vergleichung folgt.)

Recherches sur le mouvement de la population de la ville de Genève de 1845 à 1872.

Avec dix tableaux graphiques.

Par le docteur P. L. Dunant, professeur d'hygiène à l'Université de Genève.

Table des matières.

Il est difficile de donner à notre travail de statistique analytique une conclusion unique et résumée de son ensemble. Essentiellement composé d'une succession de conclusions partielles, dont chacune montre une face particulière de l'envahissement pacifique de Genève par ses nouveaux habitants, nous ne pouvons qu'indiquer ici au lecteur les différentes faces que nous avons successivement étudiées. C'est dans l'article intitulé: „Accroissement comparé de la population des mariages, des naissances et des

décès“ que se trouve résumé la conclusion la plus générale de notre travail, mais on ne peut en avoir une idée exacte qu'en le lisant dans son entier.

Introduction.

Chapitre I. Population de la ville de Genève.

I. Population totale.

Population à différentes époques.

II. Population classée par nationalité.

1) Population genevoise.

Naturalisations genevoises.

- 2) Population non genevoise.
- III. Population classée par âge.
Populations comparées par âge.
- IV. Population classée par sexe.

Chapitre II. Mariages.

Mariages par nationalité.

Chapitre III. Naissances.

- 1) Naissances dans leur ensemble.
- 2) Proportion des sexes.
- 3) Naissances de chaque nationalité.
- 4) Fécondité des mariages.
- 5) Naissances illégitimes.

Chapitre IV. Mort nés.

Chapitre V. Décès.

- I. Des décès en général.
 - 1) Totalité des décès.
 - 2) Rapport des décès à la population.
Fréquence des décès à différentes époques.
Décès d'étrangers en passage.
 - 3) Rapport des naissances aux décès.
 - 4) Rapport des sexes dans les décès.
 - 5) Décès par nationalité.
Rapport des naissances aux décès pour chaque nationalité.
 - 6) Accroissement comparé de la population, des mariages, des naissances et des décès.
- II. Mortalité par âge.
 - 1) Taux annuel de la mortalité à chaque âge.
 - 2) Survivance à différents âges.
 - 3) Mortalité comparée.
 - 4) Décès de chaque sexe classés par âge.
 - 5) Décès de chaque nationalité classés par âge.
 - 6) Age moyen des décédés et vie probable.
- III. Décès de natifs et de non natifs.

Introduction.

Les mouvements de la population de la ville de Genève depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours ont été si bien étudiés, que le Bureau fédéral suisse de statistique estimait en 1852 „qu'il n'y a peut-être pas d'autre ville en Europe, dont on connaisse aussi à fond, et pour aussi longtemps les vicissitudes de leur population.“

Cette connaissance approfondie est due aux savantes et consciencieuses recherches faites successivement par MM. Cramer, Joly, Odier, de Candolle, Serre, Heyer, Lombard, Mallet et d'Espine.

Il nous a paru intéressant et utile de continuer des travaux si complets et embrassant déjà une période de

trois siècles. Il nous a semblé que plus les connaissances acquises étaient étendues, plus les données sur lesquelles elles reposent avaient été réunies avec soin, plus aussi il y avait intérêt et utilité à les compléter par l'étude de l'époque actuelle.

Nous avons été encouragé à entreprendre ce travail minutieux, et à le poursuivre malgré bien des difficultés, par les résultats auxquels nous avions conduits de précédentes recherches. En étudiant la taille moyenne des hommes dans le canton de Genève, nous avons constaté que la taille des genevois proprement dits, agés de vingt ans, n'a pas varié depuis le commencement du siècle. Elle est encore telle que l'avait déterminé Edouard Mallet en 1835. Mais la partie non genevoise de la population, celle qui n'est que depuis peu de temps dans le pays, a une taille moyenne moins élevée que les citoyens genevois du même âge.

Or, depuis un tiers de siècle le rapport entre les deux portions, genevoise et non genevoise, de la population de la ville de Genève, a considérablement changé. En 1843 on comptait 16,928 genevois et 12,261 non genevois. En 1870 il y avait 17,977 originaires genevois et 25,778 originaires d'un autre canton suisse ou de l'étranger, sans compter plus de trois mille personnes en séjour momentané.

N'est-il pas important, au point de vue de l'hygiène et des sciences sociales, de savoir si cette quantité considérable d'éléments nouveaux, arrivant au milieu d'une population restreinte n'a pas amené des modifications dans sa vitalité?

Telles sont les considérations qui nous ont déterminé à étudier les principaux mouvements de la population de la ville de Genève, les recensements, les naturalisations, la proportion des naissances, la fréquence des mariages et le nombre des décès, depuis l'année 1845 jusqu'en 1872. C'est pendant cette période que l'immigration étrangère à acquis sa plus grande intensité.

Nous avons fait ce travail avec un soin extrême, et sans nous décharger sur personne de la tâche ingrate d'en recueillir les chiffres, d'en faire tous les calculs et d'en coordonner tous les éléments. Les comptes-rendus officiels de l'administration nous ont fourni une partie des chiffres; mais nous avons fait nous-même, avec la plus rigoureuse attention, et avec l'obligeante autorisation du Conseil administratif, dans les registres parfaitement bien tenus de l'état civil, le dépouillement de tout ce qui se rapporte à la mortalité, pour pouvoir classer séparément les données relatives à chaque âge et à chaque nationalité.

Qu'il nous soit permis de citer ici une page des Recherches sur la population de Genève d'Ed. Mallet: „Quand on lit un ouvrage du genre de celui-ci, sans avoir „soi-même fait des travaux analogues dans des registres

„originaux, on se fait difficilement une idée de la peine qu'ils ont coûtée, de l'immense quantité de recherches laborieuses, de calculs fastidieux qu'il a nécessité. Sans doute les registres de l'état civil étaient pour moi une mine ouverte, mais il fallait péniblement en extraire moi-même les faits par l'analyse de chaque acte. Ce long travail préparatoire une fois terminé, les matériaux bruts une fois rassemblés, il a fallu une myriade d'opérations arithmétiques, pour en déduire les conséquences, pour arriver à l'énoncé rigoureusement exact de chacun des rapports moyens: de plus, il faut faire la preuve de tous les calculs, et recommencer ab ovo si l'on découvre la moindre erreur. Mais si ces travaux, ces calculs, ces chiffres, ces preuves minutieuses, donnent aux recherches statistiques le mérite de l'exactitude, si, en définitive, les résultats obtenus contribuent à l'avancement de la science, éclairent d'un jour nouveau quelque point obscur ou inconnu, ajoutent quelques utiles matériaux à l'histoire physique de l'homme, alors le but que s'est proposé l'auteur de ce mémoire se trouvera rempli.“

CHAPITRE I^{er}.

Population de la ville de Genève.

I. Population totale.

Pour arriver à connaître exactement les mouvements d'une population il faut, comme l'a fait remarquer le Dr. Lombard, pouvoir consulter de bons registres d'état civil et quelques recensements faits avec soin. Nous réunissons donc ici les chiffres de population de la ville de Genève que fournissent les recensements tant anciens que modernes. Ils nous révéleront la marche et la rapidité d'accroissement de cette population.

Le plus ancien recensement qu'ait été fait paraît être celui de l'an 1404. Il n'indique que le nombre des feux ou ménages, et non pas celui des habitants; aussi les appréciations ont-elles beaucoup varié sur le chiffre des habitants à cette époque reculée. Picot pense qu'il devait être de dix à douze mille âmes. Mallet pense que le chiffre de dix mille est déjà trop élevé, puisqu'il suppose près de huit personnes par feu. Les „Annales de la cité de Genève“ attribuées à Jean Savyon disent textuellement: „L'an 1404 furent nombrés les feux et „maisons desquels en fut trouvé 1298 feux à cinq personnes par feu font 6490.“ Le chiffre réel se trouvait très-probablement plus rapproché de cette dernière estimation que de celle de Picot.

Après ce premier recensement on en fit un dans le seizième siècle, deux dans le dix-septième, huit dans le dix-huitième et dix dans la portion déjà écoulée du dix-

neuvième. Ils fournissent tous ensemble le tableau suivant dans lequel sont indiqués:

- 1^o Le nombre réel des habitants à différentes époques.
- 2^o La population calculée pour chacune de ces époques, en comptant pour cent celle de l'année 1589.
- 3^o Les chiffres absolus d'accroissement ou de diminution de la population entre deux recensements consécutifs.
- 4^o Ces mêmes accroissements ou diminutions calculés ramener ces deux mots à l'alignement par année.

A ce tableau se rapporte notre tracé de courbe N^o 1, qui permet de saisir d'un coup d'oeil la marche suivie par l'accroissement de la population.

Population de la ville de Genève à différentes époques.

Date des recensements.	Nombre réel des habitants.	Population calculée celle de 1589 comptant 100.	Différence entre chaque recensement et le précédent.	Différence calculée par année.
1404	6,500	50	—	—
1589	13,000	100	+ 6,500	+ 35
1693	16,111	124	3,111	30
1698	16,934	130	823	165
1711	18,500	142	1,566	120
1721	20,781	160	2,281	228
1755	21,816	168	1,035	30
1781	24,810	191	2,994	115
1785	25,500	196	690	172
1786	25,297	194	— 203	— 203
1787	24,949	192	— 348	— 348
1789	26,140	201	+ 1,191	+ 538
1805	22,300	171	— 3,840	— 240
1812	24,158	186	+ 1,858	+ 165
1822	24,879	191	728	73
1828	26,121	201	1,235	206
1834	27,177	209	1,056	176
1837	28,003	215	826	275
1843	29,189	224	1,186	197
1850	31,238	240	2,049	293
1860	41,415	318	10,177	1017
1870	46,783	360	5,359	536.

La population de la ville de Genève a plus que triplé en moins de trois cents ans. Elle est en 1870 trois fois et demi plus considérable qu'en 1589.

Cette augmentation ne s'est pas faite d'une manière régulière et uniforme. Il a fallu d'abord deux siècles pour doubler le nombre primitif des habitants. Puis il y a eu un demi-siècle d'oscillations et de reculs. Après cela, la population s'est accrue rapidement, mais le taux annuel d'accroissement a encore beaucoup varié.

Taux annuel d'accroissement.	Période de doublement.
0,82 % de 1834 à 1843	85 ans vers 1840
1,00 % „ 1843 „ 1850	71 „ „ 1850

3,25 ‰ de 1850 à 1860 22 ans vers 1860

1,29 ‰ " 1860 " 1870 56 " " 1870.

Il importe de rappeler ici qu'à la fin de l'année 1850, une partie de la commune sub-urbaine du Petit-Saconnex fut détachée de cette commune pour être annexée à la ville dont elle contribua à augmenter la population en même temps que la superficie.

Comme points de comparaison nous indiquons ici l'accroissement moyen annuel de la population des vingt-deux cantons, dressé par feu le professeur Cherbuliez d'après les recensements de 1850 et de 1860 :

Bâle-ville	3,76	Zurich	0,64
Genève	2,96	St-Gall	0,64
Neuchâtel	2,36	Fribourg	0,57
Zoug	1,23	Berne	0,20
Valais	1,13	Schwyz	0,20
Rhodes-extér.	1,06	Unterwald-le-Bas	0,17
Glaris	1,05	Uri	0,17
Bâle-campagne	0,78	Thurgovie	0,14
Vaud	0,68	Grisons	0,10
Rhodes-intér.	0,64	Schaffhouse	0,06.

Diminution :

Soleure	— 0,05	Lucerne	— 0,17
Tessin	— 0,09	Argovie	— 0,27
Unterwald-le-H. — 0,30.			

Puis celui des villes suisses de plus de dix mille âmes calculé d'après les recensements de 1860 et de 1870 :

Lausanne	2,94	Bâle	1,71
Neuchâtel	2,82	St-Gall	1,40
Lucerne	2,51	Genève	1,29
Berne	2,31	Locle	1,13
Schaffhouse	1,88	Fribourg	0,47
Chaux-de-Fonds	1,82	Zurich	0,46.

Enfin celui de quelques états et de quelques villes étrangères, calculé (Statistique officielle de la France, tome XIII) d'après les recensements opérés à vingt, vingt-cinq ou trente ans de distance les uns des autres :

	Taux annuel d'accroissement.	Période de de doublement.
Etats-Unis	4,40 ‰	16 ans
Grèce	1,59 "	48 "
Angleterre	1,35 "	52 "
Prusse	1,30 "	54 "
Russie d'Europe	1,24 "	56 "
Norvège et Espagne	1,22 "	57 "
Suède et Danemark	1,10 "	63 "
Belgique	0,81 "	86 "
Hollande	0,76 "	92 "
Suisse	0,61 "	114 "
Portugal	0,58 "	120 "
Italie	0,51 "	136 "

	Taux annuel d'accroissement.	Période de de doublement.
Bade	0,40 ‰	174 ans
Bavière	0,36 "	193 "
France	0,35 "	198 "
Wurtemberg	0,28 "	248 "
Autriche	0,26 "	267 "
Irlande	— 0,56 "	— "
Mulhouse	6,84 "	10 "
Toulon	5,62 "	13 "
St-Etienne	4,88 "	15 "
Berlin	3,56 "	20 "
Paris (sans petite banlieue)	3,23 "	22 "
Marseille	3,14 "	22 "
Londres	2,81 "	30 "
Besançon	2,80 "	30 "
Lyon	2,00 "	35 "
Vienne (Autriche)	1,89 "	37 "
Strasbourg	1,67 "	42 "
Rouen	0,46 "	151 "

Comment expliquer les temps d'arrêt et de recul qu'éprouva le développement de Genève, de 1785 à 1787 et de 1789 à 1805? Aucune épidémie, aucune guerre n'en a été la cause. Ce n'est pas non plus la diminution du nombre des naissances; puisque cette diminution, qui existait bien réellement, datait déjà du commencement du dix-huitième siècle et s'est prolongée jusque dans le dix-neuvième. D'ailleurs elle coïncidait, à la fin du dix-huitième siècle, avec une diminution correspondante du nombre des décès.

Ces temps de recul trouvent, croyons nous, leur explication dans les événements politiques. Le premier recul fut la conséquence de l'émigration qui succéda à l'établissement du régime militaire, inauguré en 1782 et de l'agrandissement de la ville de Carouge dans laquelle un certain nombre de genevois mécontents allèrent se fixer. Après 1787 la tranquillité s'étant rétablie et la prospérité matérielle se développant, l'immigration reprit le dessus, les émigrés rentrèrent peu à peu, et la population s'accrut rapidement. Mais bientôt les excès de la révolution et la domination française poussèrent beaucoup de genevois à aller chercher un asile au-dehors. De là une seconde et forte diminution dans le nombre des habitants, diminution qui dura plus longtemps que la première.

II. Population classée par nationalité.

Dans les anciens dénombrements, on se bornait à indiquer le chiffre total de la population. En 1822 on commença à distinguer la population étrangère de la population genevoise, et depuis 1843 on a de plus divisé les étrangers en deux catégories: les Suisses d'autres cantons et les étrangers proprement dits. Ces mêmes distinctions

se trouvent reproduites dans les actes de l'état civil. Nous pourrions donc, non seulement comparer en bloc les mouvements récents de la population avec ceux qu'avaient enregistrés nos prédécesseurs pour les anciens temps; mais encore, ce qu'aucun d'entre eux n'avait pu faire, établir la part qui revient à chacun de ces trois éléments: genevois, suisse et étranger, dans les mouvements de l'ensemble.

Années.	Population Genevois.			Etrangers.	
	totale.	Nombre.	Proport. %.	Nombre.	Proport. %.
1822	24,879	15,846	63,7	9,033	36,3
1828	26,121	17,138	65,6	8,983	34,4
1834	27,177	17,015	62,6	10,162	37,4
1837	28,003	16,856	60,2	11,147	39,8
1843	29,189	16,928	58,0	12,261	42,0
1850	31,238	17,982	57,6	13,256	42,2
1860	41,415	18,930	45,7	22,485	54,3
1870	46,783	17,979	38,4	28,804	61,6

Division des étrangers.

Années.	Suisse d'autres cantons.		Etrangers proprem. dits.	
	Nombre.	Proport. %.	Nombre.	Proport. %.
1843	5,994	20,5	6,267	21,5
1850	6,165	19,3	7,091	22,5
1860	8,279	19,3	14,206	34,4
1870	10,616	22,6	18,188	39,0

1. Population genevoise.

La population réellement genevoise n'a augmenté que d'une manière irrégulière et dans des limites restreintes. Elle s'est d'abord accrue de 1822 à 1828; — s'est abaissée de 1828 à 1837; — s'est accrue de nouveau de 1837 à 1860; — elle semble enfin avoir diminué une seconde fois entre 1860 et 1870. Mais ce dernier résultat est erroné, parceque les indications de nationalité du dernier recensement ne correspondent pas exactement à celles des recensements antérieurs.

En effet, le „*Bulletin de Ménage*“ que chaque chef de famille devait remplir, demandait en 1870 la nationalité *d'origine*, tandis que précédemment c'était toujours la nationalité *au jour du recensement* qui avait été demandée. Ces deux manières différentes de compter les habitants, ne donnent pas les mêmes résultats dans une ville comme Genève où les naturalisations (tant de Suisses que d'étrangers), sont fréquentes et nombreuses. Plus les nouveaux citoyens genevois ont répondu exactement au formulaire de 1870, moins les chiffres de nationalité correspondent exactement à ceux des dénombrements antérieurs. Tous les nouveaux citoyens, reçus avant ou après 1860, ceux même qui à cette époque avaient été à bon droit, et conformément au questionnaire d'alors, comptés comme genevois, ont du être classés, en vertu du questionnaire de 1870 parmi les non genevois!

Il faudra nécessairement, ainsi que le dit le message du Conseil fédéral du 12 Juillet 1871, tenir compte de cette observation, lors du prochain recensement, pour éviter des erreurs nouvelles.

Pour démontrer que la diminution très-forte que paraît avoir éprouvée la population genevoise, entre 1860 et 1870, si elle est réelle, ce que tendrait à prouver la diminution de ses mariages et de ses naissances depuis 1866, est cependant exagérée et en partie fictive, il suffit de rechercher le nombre des naturalisés genevois pendant ces dix années, et de l'ajouter à celui des nationaux.

Naturalisations genevoises.

Nous avons dressé, au moyen du recueil des lois, un tableau (tableau n° 1) de toutes les naturalisations genevoises depuis la restauration de 1815 jusqu'à l'année 1870 inclusivement. Nous en avons éliminé les personnes qui ont reçu la bourgeoisie d'honneur sans avoir habité le canton, et celles qui après avoir sollicité et obtenu la qualité de genevois, l'ont perdue pour cause de non accomplissement des conditions légales inhérentes à cette qualité.

Nombre total des naturalisés. En bloc et pour l'ensemble des cinquante-six années, il y a eu dans le canton 5694 naturalisations, comprenant 591 femmes isolées et 5103 hommes dont un grand nombre avaient femme et enfants. Le recueil des lois ne fournit pas les indications de famille, qui auraient pourtant une réelle importance.

Naturalisés natifs du canton. Le lieu de naissance et celui d'origine ne sont pas toujours indiqués clairement et séparément; mais pour 2023 hommes et pour toutes les femmes, la naissance sur le canton est certaine. D'après l'examen attentif des registres, et les renseignements puisés auprès de plusieurs familles, nous croyons pouvoir compter en outre comme nés dans le canton, 275 autres nouveaux citoyens, ce qui donne en chiffres ronds:

2300 hommes, soit 45 % des naturalisés, natifs du canton.

2800 hommes, soit 55 % des naturalisés, nés hors du canton.

Origine. Quant à l'origine des naturalisés on peut établir divers groupes.

1. Pour toutes les femmes l'origine est connue.

On en compte:

517 *d'orig. suisse* dont:
320 du canton de Vaud.

74 „ „ „ Berne.

64 „ „ „ Neuchâtel.

9 de Zurich.

7 d'Argovie.

74 *d'orig. étrang.* dont:
39 d'origine inconnue ou heimathloses.

7 de la Savoie.

6 des petits Etats allem.

5 de France.

5 de Prusse.

Suisses.	Etrangères.
6 de Bâle et Grisons.	4 de Wurtemberg.
5 de Saint-Gall et Tessin.	3 de Russie.
4 de Soleure et Glaris.	2 de Bade.
3 de Fribourg, Lucerne, Thurgovie.	2 de Bavière.
1 de Valais, Schaffhouse, Appenzell, Unterwald.	1 d'Italie.

2. Pour les *hommes* il faut faire trois classes :

a) *Origine inconnue* : 483 naturalisés, dont 71 heimatlozes et 412 natifs du canton sans autre déclaration de nationalité.

b) *Origine suisse* : 2022 naturalisés, à savoir :

	Total.	Dans la ville de Genève.	Dans les autres communes.
Vaud	1189	804	385
Berne	255	190	65
Neuchâtel	160	140	20
Argovie	91	80	11
Zurich	74	54	20
Fribourg	38	20	18
Thurgovie	31	28	3
Schaffhouse	31	20	11
Lucerne	27	23	4
Soleure	24	17	6
Bâle	23	17	6
Grisons	18	14	4
Saint-Gall	17	15	2
Tessin	16	12	4
Valais	12	7	5
Glaris	7	5	2
Schwitz	5	3	2
Unterwald	4	4	—

c) *Origine étrangère* : 2598 nouveaux-citoyens.

Savoie	694	439	255
France	405	247	158
Wurtemberg	241	198	43
Petits Etats allem.	165	146	19
Bade	158	137	21
Bavière	64	48	16
Italie	63	55	8
Prusse	42	32	10
Saxe	36	34	2
Autriche-Hongrie	35	32	3
Russie	10	10	—
Pologne	10	8	2
Hollande	6	4	2
Belgique	3	3	—
Espagne	3	2	1
Angleterre	2	2	—
Autres pays	4	4	—

Le plus grand nombre des nouveaux citoyens, et surtout des nouvelles citoyennes se fixe à la ville :

	Hommes.		Femmes.	
	Chiffre réel.	Pro-portion.	Chiffre réel.	Pro-portion.
Naturalisés dans la ville	3151	61,75 %	403	68,19 %
Dans les autres communes	1952	38,25 %	188	31,81 %

Une chose digne de remarque c'est qu'il n'y a qu'une différence insignifiante sous ce rapport, entre les femmes suisses et étrangères, tandis qu'il y en a une grande pour le sexe masculin. La majorité des hommes suisses se fixe dans la ville et celle des étrangers à la campagne : sur deux naturalisés dans la commune de Genève, l'un est suisse, l'autre étranger. Sur trois naturalisés dans les communes rurales, l'un est suisse et les deux autres sont étrangers. Voici les chiffres :

		Dans la ville.		Dans les communes rurales.	
		Chiffre réel.	Pro-portion.	Chiffre réel.	Pro-portion.
<i>Femmes</i>	Suisses	352	87,35 %	165	87,78 %
"	Etrangères	51	12,65	23	12,22
<i>Hommes</i>	Douteux	273	8,66	210	10,75
"	Suisses	1458	46,27	564	28,89
"	Etrangers	1420	45,07	1178	60,36

Nous plaçons ici le tableau des naturalisations par commune, d'après la division primitive du canton, puisque nous remontons à l'année 1815. Mais plusieurs des anciennes communes ayant été divisées depuis lors, il est nécessaire de rappeler ces changements.

Avant 1847 les trois communes actuelles de Bernex, d'Onex et de Confignon n'en formaient qu'une seule. — De même celle d'Avusy, de Saconnex et de Soral étaient réunies. — En 1850 Gy fut détaché de Jussy et Puplinge de Presinges. — En 1851 les communes de Bardonnex et du Plan-les-Quates remplacèrent celle de Compesières. — En 1855 Bellevue fut séparé de Collex-Bossy — en 1858 Anière le fut de Corsier — en 1869 Chêne-Thonex devint Chêne-Bourg et Thonex.

Communes.	Hom.	Fem.	Communes.	Hom.	Fem.
Genève	3151	403	Grand-Saconnex	45	1
Carouge	483	18	Bernex-Onex-Confignon	44	3
Chêne-Thonex	126	5	Cologny	43	8
Plainpalais	115	26	Chancy	42	—
Petit-Saconnex	112	15	Presinges	37	—
Eaux-Vives	109	24	Corsier	36	1
Versoix	80	9	Veyrier	36	—
Compesières	63	—	Satigny	34	11
Chêne-Bougeries	54	10	Meyrin	34	1
Vernier	52	6	Troinex	31	4
Vandœuvres	50	7	Pregny	30	6
Lancy	46	3	Avusy-Saconnex-Soral	30	4

Communes.	Hom.	Fem.	Communes.	Hom.	Fem.
Collex-Bossy	29	4	Hermance	11	1
Jussy	27	4	Russin	9	—
Genthod	24	7	Perly-Certoux	8	—
Céligny	22	2	Choulex	7	2
Meinier	20	—	Avully	7	1
Cartigny	18	2	Aire-la-ville	4	—
Dardagny	18	1			
Collonge-Bellerive	16	2	Total	5103	591.

Influence des naturalisations sur l'accroissement absolu du nombre des genevois.

En mettant en regard, dans le tableau ci-dessous, le chiffre d'accroissement des genevois et le nombre des naturalisés entre deux recensements dans la ville de Genève, nous trouvons que les naturalisations ont été plus que suffisantes pour produire à elles seules l'augmentation totale du nombre des genevois.

	Habitants genevois.	Naturalisés.
De 1822 à 1828	+ 1292	92
" 1828 à 1837	— 282	185
" 1837 à 1843	+ 72	261
" 1843 à 1850	+ 1054	609
" 1850 à 1860	+ 948	1109
" 1860 à 1870	— 951	1161
Total : de 1822 à 1870	+ 2133	3417.

L'accroissement de la population genevoise a dépassé le nombre des naturalisations à deux époques différentes; après 1822 à cause sans doute de l'attraction que la ville exerça sur les habitants des communes rurales qui venaient d'être incorporées au canton de Genève, et en 1850 par le fait de l'adjonction à la ville de la partie la plus peuplée de la commune du Petit-Saconnex.

De 1837 à 1843 et de 1850 à 1860 l'accroissement du chiffre des genevois est encore notable, mais il n'égale plus le nombre des naturalisations.

Enfin de 1828 à 1837, et en apparence de 1860 à 1870, la population genevoise a baissé, malgré les naturalisations.

Nous ne savons à quoi attribuer la diminution de 1837. Quant à celle qui d'après le recensement de 1870 semblerait s'être produite pendant les dix années précédentes, elle est entièrement fautive et n'existe absolument pas en réalité. En effet, il a été fait pendant ces dix années, 1161 naturalisations de nouveaux citoyens ou citoyennes dans la ville de Genève, et il s'y est produit un excédant de 255 naissances genevoises sur les décès de genevois.

2. Population non genevoise.

La partie non genevoise de la population a augmenté avec une bien plus grande rapidité que la partie genevoise,

puisqu'elle la surpasse aujourd'hui tandis qu'elle lui était inférieure il n'y a pas longtemps. (Voir tracé de courbe n° 2.) On pourrait même croire, si l'on ne savait pas que les chiffres de 1870 ne sont pas exacts à notre point de vue, qu'il y a eu une inversion complète dans les rapports de ces deux parties de la population.

La portion genevoise formait le 63,7 pour cent de la population en 1822; aujourd'hui elle n'en forme plus que le 38,4.

La portion non genevoise formait le 36,3 pour cent en 1822; elle forme aujourd'hui le 61,6.

Mais en s'arrêtant au recensement de 1860 dont les données sont plus certaines, on constate que comparative-ment au recensement de 1822 la population réellement genevoise ne s'est accrue que dans la proportion de 100 à 119 et la non genevoise dans la proportion de 100 à 249.

Cette augmentation de la population non genevoise porte essentiellement sur la population réellement étrangère. En effet, depuis 1843 la proportion des suisses d'autres cantons a légèrement diminué (six pour mille) bien que leur nombre absolu se soit accru de plus de deux mille âmes.

La proportion des étrangers s'est élevée de treize pour cent environ, et leur nombre absolu a augmenté de huit mille habitants.

Voici quelques chiffres concernant les suisses d'autres cantons et les étrangers habitant la ville de Genève. (Il faut se souvenir que ceux de 1870 sont trop élevés.)

	En 1860.	1870.		1860.	1870.
Vaudois	4502	4850	Thurgoviens	139	219
Bernois	1464	2151	Autres suisses	624	1091
Neuchâtelois	501	734	Savoisiens	6832	14251
Zurichois	365	521	Français	4747	
Argoviens	291	445	Allemands	1509	2038
Fribourgeois	210	371	Italiens	600	763
Tessinois	183	232	Autres pays	500	1127

Le canton de Genève renfermait en 1860 un dix-septième du nombre total des suisses habitant d'autres cantons que celui de leur origine, et il n'en fournissait que un cent-sixième. Il possédait un quart des étrangers résidents en Suisse.

III. Population classée par âge.

Les recensements de 1843, de 1860 et de 1870 fournissent des données qui permettent de constater des différences assez notables entre les trois époques relativement à l'âge des habitants. (Voir tableau n° 2.) Les personnes dont l'âge est resté inconnu (247 en 1860 et 1177 en 1870) ont été exclues de nos calculs et ne figurent pas dans cet article.

Population réelle. En étudiant, au point de vue de l'âge la population réelle, on voit qu'elle a augmenté d'une manière absolue, à tous les âges, de 1843 à 1860. Il en est de même entre 1860 et 1870, excepté à l'âge de vingt à vingt-cinq ans, où l'on constate une diminution notable, diminution qui se prolonge tout en s'affaiblissant, jusque vers trente ans.

Population proportionnelle. Si l'on étudie ensuite la population de chaque âge proportionnellement à un total de dix mille habitants de tout âge, les différences apparaissent nombreuses entre les trois recensements. L'augmentation absolue que nous venons de constater se transforme souvent en une diminution relative.

A. De 1843 à 1860 il y a eu

Diminution relative des habitants agés de moins de 15 ans.				
Augmentation pour ceux	compris entre 15 et 35	"		
Diminution	"	"	35	" 50
Augmentation	"	"	50	" 65
Diminution	"	agés de plus de 65	"	"

B. De 1860 à 1870 il y a eu

Diminution relative des habitants agés de moins de 5 ans.				
Augmentation	"	compris entre 5 et 15	"	
Diminution	"	"	15	" 35
Augmentation	"	"	35	" 55
Diminution	"	"	55	" 60
Augmentation	"	agés de plus de 60	"	"

Si nous résumons ces variations et si nous les examinons sur notre tracé de courbe n° 3, nous voyons :

1° Un abaissement graduel et persistant de 1843 à 1870, dans la *proportion* des petits enfants agés de moins de cinq ans. Cet abaissement est dû pour une part à une mortalité proportionnelle des petits enfants plus forte aujourd'hui qu'autrefois, ainsi que nous le verrons plus loin; mais il est bien certainement produit aussi par l'active immigration des jeunes gens et des adultes.

2° C'est à partir de quinze ans que l'influence de l'immigration commence à se faire sentir. Elle contrebalance le mouvement naturel de diminution de la population, et à vingt ans elle a déjà élevé le nombre des habitants au-dessus de celui des petits enfants agés de moins de cinq ans. Mais cette élévation est moins considérable en 1870 qu'en 1843 et surtout qu'en 1860.

3° Le maximum de population se voit à l'âge de vingt-cinq ans en 1843 et en 1860, et à trente-cinq ans seulement en 1870.

La diminution de la population entre cinq et quinze ans, et son élévation aux âges subséquents peuvent se mesurer en comptant pour cent le chiffre de la population infantile (au-dessous de cinq ans) de chaque époque. On voit alors le minimum descendre à soixante-et-dix-sept en

1860 et le maximum s'élever à cent quarante la même année.

		En 1848.	1860.	1870.
Population infantile au-dessous de 5 ans		100	100	100
" minimum à 15 ans		81	77	94
" maximum à 25 ou 35 ans		120	140	119

4° En 1843 c'est entre trente et trente-cinq ans que la population redescend à son chiffre primitif de la première enfance. En 1860 c'est entre trente et quarante ans. En 1870 c'est entre quarante et quarante-cinq ans.

5° C'est pour l'âge de cinquante à soixante ans qu'il y a le plus d'uniformité dans les chiffres de la population aux trois époques.

6° La proportion des vieillards a diminué depuis 1843.

Populations comparées par âge. Comparons maintenant sous le rapport de l'âge de sa population la ville de Genève avec les autres communes du canton, puis avec la Suisse entière et ses quatre autres villes les plus peuplées, Bâle, Berne, Lausanne et Zurich.

Notre tableau n° 3 montre dans leurs moindres détails les différences à tous les âges et pour chaque localité, entre les recensements de 1860 et de 1870. Ici nous divisons la population en trois âges seulement: les enfants, les adultes et les vieillards, en prenant pour limites entre eux, les âges de quinze et de soixante ans. Nous pouvons ainsi séparer ce qu'on appelle la force productive, ou les adultes, des forces improductives comprenant les vieillards et les enfants réunis.

Sur 10,000 habitants on compte :

	Enfants.		
	En 1860.	En 1870.	Différence.
Suisse	2956	3145	+ 189
Lausanne	2592	2563	— 29
Berne	2460	2633	+ 173
Genève camp.	2388	2590	+ 202
Genève ville	2194	2406	+ 212
Bâle	2180	2642	+ 462
Zurich	1857	2117	+ 260
Adultes.			
Zurich	7468	7225	— 243
Bâle	7360	6723	— 537
Genève ville	7113	6845	— 268
Berne	6843	6679	— 164
Lausanne	6593	6665	+ 72
Genève camp.	6568	6332	— 236
Suisse	6202	5950	— 252
Vieillards.			
Genève camp.	1044	1078	+ 34
Suisse	842	905	+ 63
Lausanne	815	772	— 43

	En 1860.	En 1870.	Différence.
Genève ville	693	749	+ 56
Berne	697	688	— 9
Zurich	675	658	— 17
Bâle	560	635	+ 75

La population infantile s'est accrue partout sauf à Lausanne.

La population adulte a diminué partout sauf à Lausanne.

Les vieillards sont excessivement nombreux dans la partie rurale du canton de Genève.

Lausanne est la ville qui varie le moins d'un recensement à l'autre. Berne et Genève varient davantage. A Bâle les différences en plus pour les enfants et en moins pour les adultes sont considérables. Zurich renferme moins d'enfants et plus d'adultes qu'aucune des quatre autres villes. (Le dessin n° 4 rend ces différences sensibles à tous les yeux.)

4. Population classée par sexe.

A partir de 1822 tous les recensements fournissent les chiffres d'habitants pour chaque sexe séparément. La population féminine a toujours surpassé la masculine d'une quantité à peu près invariable, excepté en 1860 où cette quantité a baissé de plus de moitié. En d'autres termes, il y a eu toujours dans la ville de Genève une moyenne de 1176 femmes pour mille hommes, sauf en 1860 où il n'y en avait que 1072.

Re-censements.	Populat. mascul.		Populat. féminin.		Femmes pour 1000 hom.		Accroissement comp. dep. 1822.	
	Nombre réel.	Sur 100 habit.	Nombre réel.	Sur 100 habit.	H.	F.	H.	F.
1822	11321	45,46	13565	54,54	1198,3	100	100	100
1828	11978	45,98	14143	54,02	1180,8	104	106	104
1834	12573	46,27	14604	53,73	1161,5	108	111	108
1837	12804	45,73	15199	54,27	1187,0	112	113	112
1843	13569	46,57	15620	53,43	1151,0	116	119	116
1850	14411	46,12	16827	53,88	1167,6	125	127	125
1860	19983	48,25	21432	51,75	1072,5	158	176	158
1870	21386	45,72	25397	54,28	1187,5	189	189	189

Rapport d'âge et de sexe. En résumant ici les données de notre tableau n° 4 sur le classement par âge et par sexe de la population, on voit :

1° En 1843 la population masculine prédomine jusqu'à quinze ans sur la féminine. Après quinze ans il y a excédant de la population féminine. Cet excédant grossit presque sans interruption jusqu'à soixante-et-quinze ans. A cet âge avancé on compte exactement deux femmes pour un homme; mais le nombre des femmes s'abaisse ensuite rapidement et devient inférieur à celui des hommes au-delà de quatre-vingt-cinq ans.

2° En 1860 la supériorité numérique des femmes sur les hommes commence aussi après quinze ans et dure jusqu'à 85 ans, sauf une exception entre quarante et quarante-cinq ans. Elle est moins grande qu'en 1843. A 75 ans elle atteint son maximum; il y a alors huit femmes pour cinq hommes. Après 85 ans les hommes sont plus nombreux que les femmes. En outre, de la naissance à cinq ans, les petites filles prédominent sur les petits garçons.

3° En 1870, le sexe féminin est dès la naissance et jusqu'à la vieillesse la plus avancée, constamment en majorité sur le sexe masculin. Sa prédominance est surtout forte entre vingt et vingt-cinq ans où l'on compte trois femmes pour deux hommes.

Pour mettre en évidence toutes ces particularités, nous avons tracé les courbes n° 5 dans lesquels le nombre des hommes est toujours ramené à mille pour chaque classe d'âge, de cinq en cinq ans.

La supériorité numérique des femmes sur les hommes se retrouve dans la population des autres villes suisses, ainsi qu'on le voit par les chiffres ci-dessous, qui semblent démontrer que le mouvement qui entraîne les femmes des campagnes vers les villes va croissant et surpasse celui qui y attire les hommes.

Femmes p. 1000 hommes.	Suisse entière.	Genève.	Bâle.	Berne.	Lausanne.	Zurich.
En 1860	1030	1072	1051	1190	1081	1080
" 1870	1045	1189	1236	1161	1108	1129
Augmentation	15	117	185	—29	27	49

Les grandes moyennes montrent qu'il y a généralement sur la terre un peu plus de femmes que d'hommes; mais dans des localités restreintes les circonstances particulières augmentent ou transforment cette différence. Les nombreuses domestiques qui affluent de la campagne dans les villes suisses, élèvent la proportion des femmes dans ces dernières, tandis qu'elles la font baisser dans les villages. Les recensements indiquent que Berne et Lausanne sont entourées d'une population dans laquelle les hommes sont en excès. Dans le canton de Vaud, pour mille hommes on comptait 970 femmes en 1850, — 950 en 1860, — et 994 en 1870. Dans le canton du Tessin

au contraire, ce sont les hommes qui émigrent en grand nombre, aussi la population féminine y dépasse-t-elle d'un quart la population masculine.

Cette rupture de l'équilibre numérique entre les sexes n'est pas sans danger car, comme le fait remarquer M. Lagneau à propos de la surabondance des hommes de quinze à soixante ans dans la ville de Paris „ cette „ prédominance du sexe masculin, durant la période moyenne „ génésique de la vie, rend en partie compte du développement de la prostitution, si favorable à la propagation „ des maladies vénériennes. “

D'un autre côté M. le professeur Bertillon, dans son article sur l'Autriche du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales dit ceci: „ Tandis que l'on voit que, „ de quatorze à quarante ans, il y a en vérité dans tout „ l'empire un peu plus d'hommes que de femmes, au contraire, par le fait de la soustraction des males à la „ société civile par le contingent militaire, partout, dans les „ provinces, les hommes (j'entends ceux qui peuvent prendre „ femme) manquent aux femmes; il leur reste ceux qui „ ne peuvent devenir époux, et l'article des naissances „ illégitimes dit si elle en usent. “

Une altération quelconque des rapports normaux entre les populations des deux sexes a donc des conséquences funestes. Quelque soit celui des deux sexes qui vient à prédominer numériquement, une plaie sociale se développe. C'est là un *fait* statistique qui mérite d'être signalé.

CHAPITRE II.

Mariages.

Tous les mariages ont été classés en quatre catégories suivant qu'ils ont eu lieu entre genevois et genevoises, entre genevois et étrangères, entre étrangers et genevoises, ou bien entre étrangers et étrangères. Sous la dénomination d'étrangers sont compris ici les suisses d'autres cantons, aussi bien que les étrangers proprement dits; il ne nous a pas été possible d'établir séparément la part qui revient dans les mariages à chacune de ces deux classes de non genevois.

En étudiant sur le tableau n° 5 le nombre des mariages par année, on voit qu'il a doublé dans l'espace de vingt-huit ans. Mais, a-t-il augmenté plus rapidement que la population elle-même; et se marie-t-on davantage aujourd'hui qu'autrefois?

Pour le savoir, il suffit d'utiliser le travail d'Ed. Mallet, et de comparer le nombre des habitants à différentes époques, tel que le fournissent les divers recensements, avec la moyenne annuelle des mariages, calculée pour cinq années lors de chaque recensement, et en prenant pour mesure des deux valeurs, les chiffres de 1822. On

constate ainsi que l'accroissement a été à peu près identique des deux parts jusqu'en 1860, mais qu'ensuite celui des mariages a dépassé celui de la population. On s'est donc marié un peu plus les dix dernières années que pendant le demi-siècle qui les a précédé.

Année.	Population.			Mariages.			Accroissement comparé à partir de l'année 1822.		Habitants pour 1000 Mariages annuels
	Recensement.	Années.	Total.	Moyenne annuelle.	Population.	Mariages.	1 mariage.		
1822	24879	1820 à 1824	863	173	100	100	144	6,95	
1828	26121	1826 à 1830	956	191	108	110	136	7,91	
1850	31238	1848 à 1852	1082	216	129	125	144	6,91	
1860	41415	1858 à 1862	1501	300	171	173	138	7,24	
1870	46774	1868 à 1872	1772	354	184	205	132	7,56	

La moyenne annuelle des mariages qui était de 7,09 pour mille habitants au temps de Mallet, est montée à 7,56 pendant la période 1868 à 1872. Le directeur du Bureau fédéral de statistique, M. Kummer, a publié les chiffres suivants sur la proportion des mariages pour dix mille habitants, en Suisse de 1867 à 1871, et dans quelques autres pays, pour des périodes à peu près correspondantes:

Unterwald-le-haut.	55	Genève, Argovie, Berne	68
Fribourg	61	Soleure	70
Valais	62	Lucerne, Thurgovie	71
Tessin	63	Vaud, Schaffhouse	72
Grisons	65	Saint-Gall	73
Uri, Neuchâtel	66	Schwyz, Unterwald-le-bas,	
Bâle-campagne	67	Zoug, Appenzell R.-E.	75

Zurich	79	Italie	74
Appenzell R.-I.	80	Danemarck	78
Bâle-ville	81	France	80
Glaris	84	Angleterre	81
Suède	61	Bade	84
Norvège	62	Bavière	85
Suisse	70	Autriche	96

La moyenne des mariages à Genève n'est donc pas des plus fortes. Elle paraîtra plus faible encore si on la calcule, non plus par rapport à la population totale, mais par rapport à la seule population apte à la fécondité et comprise entre les âges de quinze et de soixante ans. Mille habitants de cette catégorie ne fournissent que 10_{,13} mariages par an à Genève, tandis qu'ils en fournissent, d'après M. Bertillon, 12_{,30} en France et 13_{,03} en Autriche.

Cette faible moyenne des mariages dans la ville de Genève ne doit cependant pas étonner. Le recensement de 1860 démontre (celui de 1870 ne fournit malheureusement aucune donnée de ce genre), qu'un quart de ses habitants n'y est qu'en séjour momentané. Des habitants de cette espèce, ouvriers ou domestiques pour la plupart, beaucoup restent célibataire pendant leur séjour dans le pays; d'autres y arrivent déjà mariés. Les uns et les autres concourent également à grossir le chiffre de la population, mais à diminuer la proportion de ses mariages.

Genève n'est pourtant pas la ville de Suisse qui renfermait en 1860, le plus de célibataires. Pour le prouver, défalquons d'abord de la population totale, les enfants jusqu'à quinze ans. Retranchons ensuite les personnes mariées ou divorcées, les veufs et les veuves. Il ne restera que les véritables célibataires. Nous trouvons alors que leur nombre a augmenté à Genève de 1843 à 1860, mais qu'il y était, à cette dernière date, moins élevé qu'à Lausanne, qu'à Berne, qu'à Zurich et surtout qu'à Bâle.

		Sur 100 habitants			
		de tout âge et des deux sexes.		des deux sexes et de plus de 15 ans.	
		A séjour fixe.	En séjour tempor.	Mariés et veufs.	Célibataires.
Genève	1843	—	—	55	45
Genève	1860	78	22	51	49
Lausanne	"	71	29	50	50
Berne	"	70	30	47	53
Zurich	"	68	32	44	56
Bâle	"	65	35	39	61
Suisse	"	85	15	53	47

Ce petit tableau, dressé d'après le recensement officiel de 1860 prouve qu'une abondance de célibataires au milieu d'une population est dans un rapport assez direct avec un chiffre élevé de son élément nomade et instable. Il fait voir d'une part la décroissance simultanée des habitants à séjour fixe et des personnes mariées, d'autre part

l'accroissement parallèle du nombre des célibataires et des personnes en séjour temporaire.

Bâle est, des cinq villes suisses que nous comparons, celle où les célibataires sont le plus nombreux. Lausanne et Berne comptent proportionnellement le plus grand nombre de veufs et de veuves.

Pour 1000 époux (vivant ensemble, séparés ou divorcés) on compte en veufs et veuves:

	Genève.	Bâle.	Zurich.	Lausanne.	Berne.
En 1860	176	200	218	233	248
En 1870	224	204	198	237	238
Moyenne	200	292	208	235	242

Mariages par nationalité. Si nous partageons les mariages des vingt-huit années entre quatre périodes de sept années chacune, nous jugerons aisément de leurs variations au point de vue de la nationalité des mariés.

1^o Les mariages entre genevois et genevoises, plus nombreux d'une manière absolue dans la seconde période que dans la première ont ensuite diminué graduellement de plus d'un sixième. Leur nombre proportionnel dans l'ensemble des mariages s'est abaissé de vingt pour cent.

2^o Les mariages entre étrangers et étrangères se sont au contraire beaucoup multipliés. Leur nombre absolu a plus que quadruplé, et leur nombre relatif s'est élevé de 19_{,4} à 46_{,3} pour cent.

3^o Les mariages entre genevois et étrangères, et ceux entre étrangers et genevoises ont d'abord augmenté; mais depuis 1858 ils sont restés à peu près stationnaires. Les seconds sont toujours moins nombreux que les premiers, et les deux sexes n'entrent pas pour des parts égales dans ces mariages, mixtes au point de vue de la nationalité. Les genevois épousent en plus grand nombre des étrangères que les genevoises des étrangers. La proportion est de 67 genevoises contre 100 genevois qui se marient avec des non genevois.

Sur 1000 mariages à chaque époque on en compte:

De	Entre genevois et		Entre étrangers et	
	genevoises.	étrangères.	genevoises.	étrangères.
1845 à 1851	390	247	169	194
1852 à 1858	303	268	187	242
1859 à 1865	241	235	142	382
1866 à 1872	193	200	142	465

En résumé, les mariages d'étrangers se multiplient et ceux des genevois se raréfient. Mais dans quelle proportion sont-ils, les uns et les autres relativement à la population de même nom? Nous ne pouvons pas le calculer utilement pour 1870 puisque la nationalité a été mal indiquée; mais, en comparant le chiffre des mariages de 1848 à 1852 avec celui de la population en 1850, et le chiffre des mariages de 1858 à 1862 avec celui de la population de 1860, on trouve qu'à ces deux époques les genevois se mariaient en plus grande proportion que les

étrangers. La différence toutefois, allait en diminuant, entre les deux classes d'habitants, ce qui rend encore plus regrettable qu'on ne puisse savoir ce qu'elle était devenu vers 1870.

Il se mariait

En 1850 1 genevois sur 70¹/₂ et 1 étranger sur 75
 " 1860 " " 67¹/₂ " " 70¹/₂

CHAPITRE III.

Naissances.

Dans ce chapitre il ne sera question que des enfants nés vivants. Les mort nés en sont complètement exclus; un chapitre tout spécial leur étant consacré plus loin.

I. Naissances dans leur ensemble.

Le nombre total des naissances pendant les vingt-huit ans a été de 24,885, et la moyenne annuelle de 946; mais cette moyenne ne s'est approximativement réalisée qu'en 1858.

De 1845 à 1848 le nombre des naissances a diminué de quatorze pour cent (de 632 à 542). Il est bien possible que cette diminution, liée à la rareté des mariages en 1847 soit un résultat des bouleversements politiques et de la cherté des subsistances à cette époque.

De 1848 à 1859 le nombre annuel des naissances s'éleva graduellement de 542 à 1043. Puis il resta stationnaire pendant douze ans, et en 1872 seulement il atteignit le maximum 1134. L'accroissement des naissances est d'abord resté inférieur jusqu'en 1850, à celui de la population, puis il l'a devancé, la fécondité de la population s'étant légèrement accrue vers 1860 pour rediminuer ensuite. Il suffisait de quarante habitants pour une naissance en 1860, tandis qu'il en fallait quarante-quatre en 1870, quarante-sept au temps de Mallet et cinquante en 1850. Au commencement du dix-neuvième siècle il naisait déjà un enfant pour quarante habitants.

Années. De	Naissances.		Accroissem. comp.		Habi- tants pour 4 nais.	Nais- sance pour 40000 habit.
	Total des naissances.	Moyenne annuelle.	à partir de l'année 1822. Population.	Naissances#		
1822 à 1824	2671	534	100	100	47	214
1826 à 1830	2864	573	108	107	46	219
1848 à 1852	3140	628	129	118	50	201
1858 à 1862	5231	1046	171	196	40	252
1868 à 1872	5292	1058	184	198	44	226

Voici, d'après les documents publiés par le Bureau fédéral de statistique le rapport des naissances à la population, dans les cantons suisses, pour les années 1850 à 1852 et 1867 à 1871. C'est à Genève qu'il est le plus bas. Il y naît moins d'enfants que presque partout ailleurs en Europe:

Naissances pour 10,000 habitants:

	1850 à 1852.	1867 à 1871.
Genève	201	234
Grisons	248	275
Tessin	287	275
Lucerne	252	277
Vaud	264	283
Zoug	267	289
Unterwald-le-Haut	251	296
Fribourg	277	297
Zurich	296	297
Valais	—	298
St-Gall	311	303
Argovie	308	304
Thurgovie	305	304
Bâle-ville	259	309
Unterwald-le-Bas	241	318
Soleure	276	323
Schaffhouse	314	335
Berne	317	336
Bâle-Campagne	340	336
Neuchâtel	318	338
Appenzell-Rhodes-Extér.	341	338
Glaris	376	353
Schwyz	299	356
Uri	256	361
Appenzell-Rhodes-Intér.	373	395

Vers 1870.

	Vers 1870.	Italie	Vers 1870.
France	278		369
Norwège	305	Bavière	373
Suisse	307	Hollande	374
Suède	308	Bade	387
Danemark	328	Autriche	393

Mais pour connaître exactement la force prolifique d'une population il ne suffit pas de chercher le rapport des naissances à la totalité des habitants; il faut le chercher encore après avoir retranché du chiffre de la population, tous les habitants qui ne sont pas aptes à se reproduire, c'est-à-dire les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards de plus de soixante ans. On trouve alors qu'à Genève dix mille adultes fournissaient 356 naissances annuelles de 1858 à 1862 et seulement 339 de 1868 à 1872. Monsieur Bertillon donne les chiffres de 415 pour la France et de 690 pour l'Autriche.

II. Proportion des sexes.

A Genève, comme en tout pays, il naît plus de garçons que de filles. Cette prédominance est plus forte pour les enfants illégitimes que pour les légitimes. L'excédant des garçons sur les filles au moment de la naissance, est moins fort aujourd'hui que du temps de Mallet, et moins élevé que dans la plus grande partie de l'Europe.

Naissances féminines pour 1000 masculines :

Dans la ville de Genève. Légitimes. Illégitimes. Indistinctement.			
De 1814 à 1833	919	985	924
" 1845 à 1851	944	1028	952
" 1852 à 1858	932	825	922
" 1859 à 1866	968	995	971
" 1866 à 1872	945	908	942
" 1845 à 1872	948	931	947
En Suisse et dans d'autres pays d'Europe, aux environs de 1870 :			
Appenzell-Rh.-Int.	875	Genève	950
Unterwald-le-Haut	877	Zurich	954
Unterwald-le-Bas	882	Grisons	954
Appenzell-Rh.-Ext.	900	Lucerne	955
Tessin	916	Fribourg	974
Zoug	921	Schaffhouse	995
Bâle-Campagne	922	Uri	998
Bâle-Ville	923		
Neuchâtel	930	Italie	931
Valais	930	Autriche	936
Thurgovie	932	France	937
Glaris	933	Hesse	938
St-Gall	937	Norvège	938
Soleure	938	Bavière	941
Argovie	939	Suisse	942
Berne	939	Hollande	942
Schwyz	945	Suède	944
Vaud	948	Danemark	947

III. Naissances de chaque nationalité.

Nous divisons en quatre périodes de sept ans, les vingt-huit ans dont nous nous occupons, afin d'étudier plus à fond les variations du chiffre des naissances pour chaque nationalité.

1° Les naissances *genevoises* ont augmenté de vingt-neuf pour cent de la première à la troisième période, puis elles ont diminué, et à la quatrième période elles ne sont plus que de neuf pour cent au-dessus de leur chiffre primitif.

2° Les naissances *suisse*s se sont constamment accrues, et leur nombre annuel a plus que doublé. Elles se sont multipliées dans la proportion de cent à deux cent dix-sept.

3° Les naissances *étrangères* se sont multipliées encore plus rapidement; elles ont presque triplé leur nombre initial.

4° De 1848 à 1852 il fallait, pour produire une naissance: 53 genevois, 52 suisses et 42 étrangers.

De 1858 à 1862 il ne fallait plus que: 44 genevois, 43 suisses et seulement 34 étrangers. Ces derniers ont donc bien une natalité plus grande que les nationaux; et il est regrettable que le mode de recensement de 1870

ne nous permette pas de savoir ce qu'elle est devenue les dernières années.

La différence considérable qu'on observe, entre la natalité de 1850 et celle de 1860, est probablement une conséquence des événements politiques et financiers qu'ont rendu, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les mariages et les naissances plus rares en 1848, 1849 et 1850 que les années précédentes.

Accroissement comparé.

	Genevois.	Suisses.	Etrangers.
De 1845 à 1851	100	100	100
" 1852 à 1858	121	126	186
" 1859 à 1865	129	167	281
" 1866 à 1872	109	217	285

Habitants par 1 naissance.

	Genevois.	Suisses.	Etrangers.
De 1848 à 1852	53	52	42
" 1858 à 1862	44	43	34

Naissances pour 10,000 habitants.

	Genevois.	Suisses.	Etrangers.
De 1848 à 1852	189	193	204
" 1858 à 1862	228	270	367

IV. Fécondité des mariages.

Le nombre absolu des enfants légitimes s'est accru jusqu'en 1868, puis il a légèrement diminué pendant les dernières années; tandis que les naissances illégitimes n'ont pas arrêté leur marche ascendante.

En divisant le nombre des naissances légitimes par celui des mariages on trouve:

de 1845 à 1851	2,83	de 1859 à 1865	2,87
" 1852 à 1858	2,82	" 1866 à 1872	2,53

et pour l'ensemble des vingt-huit ans, une moyenne de 2,75 naissances par mariages. Au temps de Mallet c'était 2,72. Il y a donc, en faveur de l'époque actuelle, une légère augmentation de trois naissances sur cent mariages. En France la moyenne est de 3,13; en Autriche 4,50. En Suisse, de 1867 à 1871 (les cantons de Genève et de Schaffhouse non compris), la moyenne était 3,64.

Combien faut-il de couples d'époux pour une naissance légitime par année? Pour le trouver, divisons la moitié du chiffre des époux vivant ensemble par la moyenne annuelle des naissances légitimes. Cela donne 7,19 couples pour une naissance en 1860 et 8,12 en 1870. La fécondité des mariages a donc subi une diminution pendant ces dix années.

V. Naissances illégitimes.

Le nombre des naissances illégitimes dans la ville de Genève a quadruplé dans l'espace de vingt-huit ans. Dans

les premières années on en comptait 40 à 50, dans les dernières on en compte 180 à 200. La progression a été régulièrement croissante:

355	naissances illégitimes	de 1845 à 1851
522	"	" " " 1852 à 1851
832	"	" " " 1859 à 1865
1158	"	" " " 1866 à 1872

Entre la première et la dernière de ces quatre périodes l'accroissement s'est fait dans la proportion de 100 à 160 pour les naissances légitimes, et de 100 à 326 pour les illégitimes.

En 1828 on comptait 1 enfant naturel pour 652 habitants.

"	1850	"	"	1	"	"	"	504	"
"	1860	"	"	1	"	"	"	450	"
"	1870	"	"	1	"	"	"	283	"

Cet accroissement a donc été beaucoup plus rapide que celui de la population. Il faut dire cependant, qu'au commencement du siècle, après l'occupation française, le mal était aussi grand qu'en 1860. On comptait, en 1822, une naissance illégitime pour quatre cent huit habitants: mais nos ancêtres eurent le plaisir de voir le mal diminuer peu à peu, tandis que nous assistons à sa recrudescence, et le voyons dépasser toutes les limites connues jusqu'ici. C'est ce que prouve surabondamment le tableau suivant:

Sur 1000 naissances on en compte d'illégitimes:

De 1814 à 1818	135	de 1851 à 1856	94
" 1819 à 1823	120	" 1857 à 1862	98
" 1824 à 1828	79	" 1863 à 1868	134
" 1829 à 1833	72	" 1869 à 1872	165
" 1845 à 1850	80		

Le nombre des enfants naturels varie beaucoup d'un pays à l'autre. Il est beaucoup plus grand dans les villes que dans les campagnes. Pour une naissance illégitime on en compte légitimes:

2,75	à Paris	11,64	en Belgique
3,58	en Bavière	12,51	en France
5,49	dans Saxe	14,12	en Angleterre
7,69	à Genève-Ville	16,54	dans la Suisse entière
8,78	dans le Hanovre	16,93	en Espagne
10,00	à Bâle-Ville	22,67	en Hollande
10,25	en Autriche	25,32	en Valais, Grisons, Zoug
		70,40	dans le canton de Glaris.

Si les naissances illégitimes ont beaucoup augmenté à Genève en même temps que les habitants non genevois, cela a été en partie produit par les difficultés que ces derniers ont trop longtemps rencontrées lorsqu'ils ont voulu se faire envoyer de leur pays d'origine, les papiers nécessaires pour leur mariage. On peut espérer que la nouvelle constitution fédérale, en abolissant ces difficultés pour la population suisse diminuera un peu ce mal très-grave pour notre ville.

La proportion des naissances illégitimes à Genève est beaucoup plus forte parmi les suisses d'autres cantons et les étrangers, que parmi les genevois. Le dépouillement des registres de l'état civil (et notre tracé n° 9) montrent que le nombre des enfants naturels genevois est le même aujourd'hui qu'il y a vingt ans, bien que la population genevoise se soit accrue pendant ce temps. Pour les suisses d'autres cantons et pour les étrangers, les enfants naturels sont aujourd'hui six fois plus nombreux qu'ils ne l'étaient il y a vingt-huit ans, et cependant le nombre des habitants non genevois n'est guère aujourd'hui que le double de ce qu'il était en 1843.

Nombre des enfants naturels.	Genevois.	Suisses.	Etrangers.	Total.
De 1847 à 1851	110	64	86	260
" 1852 à 1856	138	92	140	370
" 1857 à 1861	108	149	201	458
" 1862 à 1866	134	240	316	690
" 1867 à 1872	138	373	483	699
" 1847 à 1872	628	918	1226	2772

Proportion sur 100 naissances 6% 19% 14% 12%

Habitants pour une naissance illégitime:

	Genevois.	Suisses.	Etrangers.
De 1847 à 1856	725	395	309
" 1857 à 1866	782	213	275

Nous trouvons, dans le rapport de „l'Oeuvre des mariages“ que pour l'année 1872 dans la ville de Genève les naissances illégitimes forment le 6 % des naissances genevoises, le 21 % des françaises, le 22 % des allemandes, et le 27 % des autres suisses. Pour nos vingt-huit années nous trouvons 6 % des genevoises, 14 % des étrangers et 19 % des suisses d'autres cantons.

En 1872.

	Genevois.		Suisses.		Français.	
	Légitimes.	Illégitimes.	Légit.	Illégit.	Légit.	Illégit.
Nombres réels	338	19	191	71	299	78
Proportion %	94	6	73	27	79	21
	Italiens.		Allemands.		Autres.	
	Légitimes.	Illégitimes.	Légit.	Illégit.	Légit.	Illégit.
Nombres réels	27	4	53	15	20	2
Proportion %	87	13	78	22	91	9

Enfants naturels reconnus. Il y a deux classes d'enfants naturels; qui sont reconnus par leur père et ceux qui ne le sont pas. Dans le premier cas l'enfant a le nom et la nationalité de son père; dans le second il garde le nom et la nationalité de sa mère.

Vingt-sept pour cent des enfants naturels genevois et étrangers et douze pour cent seulement des enfants naturels suisses sont des enfants reconnus par leur père. La proportion des reconnaissances a augmenté pour les genevois et diminué pour les suisses et les étrangers.

Enfants naturels.

	Reconnus.			Non reconnus.			De 1847 à 1872.			Proportion des reconnus.
	1847 à 1856 10 ans.	1857 à 1866 10 ans.	1867 à 1872 6 ans.	1847 à 1856	1857 à 1866	1867 à 1872	Reconnus.	Non reconnus.	Ensemble.	
Genevois	52	66	51	202	170	87	169	459	628	27 %
Suisses	34	41	33	129	341	341	108	810	918	12 %
Etrangers	69	138	138	163	381	347	331	895	1226	27 %

Habitants pour 1 enfant naturel.

	Reconnu.		Non reconnu.	
	1847 à 1856.	1857 à 1866.	1847 à 1856.	1857 à 1866.
Genevois	3460	2867	890	1114
Suisses	1813	2119	484	243
Etrangers	1028	1145	437	400

Le nombre des malheureuses femmes qui restent, devant la loi, seules chargées de leurs enfants illégitimes, a diminué de près d'un quart pour les genevoises, proportionnellement à la population. Pour les étrangères il a très peu varié. Pour les suisses il a exactement doublé.

Pour compléter cet article nous avons recherché quelles professions fournissent le plus de filles-mères, et nous avons trouvé le tableau suivant pour cent cas, à trois époques différentes.

	1847-51.	1857-61.	1869-70.
Domestiques, femmes de ménage	19	32	38
Tailleuses, giletières, piqueuses de bottines	18	20	13
Sans profession	17	14	16
Lingères couturières	15	10	16
Repasseuses, blanchisseuses	11	10	4
Ouvrières de la fabrique	11	9	6
Autres	9	5	7
Total	100	100	100

(A suivre.)

Miscellen.

Emmenthalerkäse-Preise von 1843 bis 1874. Nach Angaben von Hrn. Fr. Moser in den alpwirtschaftlichen Monatsblättern war der Mittelpreis für guten, fetten Emmenthalerkäse, Sommerwaare:

	Fr.		Fr.
1843	50	1859	66
1844	46	1860	70
1845	50	1861	57
1846	53	1862	56
1847	56	1863	67
1848	45	1864	63
1849	43	1865	65
1850	53	1866	56
1851	52	1867	66
1852	48	1868	71
1853	52	1869	75
1854	56	1870	66
1855	58	1871	77
1856	57	1872	85
1857	61	1873	93
1858	62	1874	75

Käse- und Butterpreise auf den Hauptmärkten Europa's vom November 1874 bis Oktober 1875. Mitgeteilt von Herrn Reinmann in den alpwirtschaftlichen Monatsblättern.

Die Preise betreffen:

in Bern von fettem Emmenthalerkäs und Schweizerbutter,
in Wien „ „ „ (en gros) und österr.
Buttersorten,
in London von Chester und Goudakäs und von frischer englischer oder Normandiebutter als erster und Jersey oder Cork IV als letzter Qualität,
in Kopenhagen von magerem Meiereikäse und von süsser und Bauernbutter,
in Amsterdam von Edam- und Friesländerkäs und Delft-Gröningen-Butter, und
in Paris von Gruyèrekäse (während 4 Monaten) und von Issigny-Butter in Stücken und gewöhnlicher Butter.

(S. nachstehende Tabelle.)